

copie de toute la correspondance échangée entre les gouvernements du Canada et des États-Unis au sujet de l'*Iron Ore Company of Canada Limited*, et la société mère *Hanna Mining Company* de Cleveland.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, lorsque le représentant de Winnipeg-Nord a parlé sur ce point pour la première fois, il s'agissait d'une question orale qui s'adressait, je crois, au ministre des Finances. Votre Honneur a proposé que le député fasse inclure sa motion dans l'ordre du jour. Dans celui-ci figure à présent un avis de motion portant production de documents. Il s'agit de la correspondance entre les gouvernements du Canada et des États-Unis. Il aurait été possible de répondre à la question initiale, mais, à présent, je dois obtenir l'assentiment du gouvernement des États-Unis dont j'attends la réponse.

M. l'Orateur: Le député accepte-t-il que la motion soit retirée pour le moment?

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): D'accord.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

LES DISPARITÉS RÉGIONALES

Motion n° 232—M. Broadbent:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du document de travail du gouvernement fédéral sur les aspects constitutionnels des disparités régionales au Canada, présenté lors de la récente conférence constitutionnelle fédérale-provinciale de juin 1969.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on m'informe que le document dont il est question dans la motion constituait une étude préliminaire de quelques aspects seulement des disparités régionales. Il examinait certaines positions du gouvernement fédéral exposées dans les Livres blancs publiés à l'occasion de diverses conférences constitutionnelles. La politique générale du gouvernement sur les disparités régionales est toujours à l'étude et sera discutée avec les provinces. C'est pourquoi il ne serait ni utile ni indiqué de déposer en ce moment la déclaration préliminaire formulée lors de la session privée de la conférence constitutionnelle de juin dernier et, dans ces circonstances, je demanderai à l'honorable député de retirer sa motion.

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): C'est entendu, monsieur l'Orateur. J'attendrai la déclaration finale.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

[M. Orlikow.]

LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE AU CONSEIL DES SCIENCES

Motion n° 233—M. Broadbent:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la lettre que le premier ministre du Canada a adressée le 4 novembre 1968 au président du Conseil des sciences du Canada, comme il est mentionné dans le troisième rapport annuel du Conseil des sciences.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la lettre du premier ministre au président du Conseil des sciences du Canada fait partie de la régie intérieure du gouvernement et il n'est pas dans l'intérêt public de la divulguer. Étant donné qu'il est d'usage depuis fort longtemps à la Chambre de considérer les documents de ce genre comme confidentiels, le député serait peut-être disposé à retirer sa motion.

● (2.50 p.m.)

M. Broadbent: D'accord aujourd'hui, mais l'affaire sera soulevée à nouveau la semaine prochaine.

LES ÉTUDES EFFECTUÉES POUR LE MINISTÈRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

Motion n° 234—M. Skoberg:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les études effectuées par des experts-conseils de l'extérieur pour le ministère de la Consommation et des Corporations comme le mentionne la réponse à la question n° 1323 déposée le 25 juin 1969 et qui figure à la page 10597 du hansard.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, cet avis de motion portant dépôt de documents et les 18 suivants ont tous trait à un certain nombre d'études divulguées dans un ordre de dépôt de documents en réponse à une question. Pour acquiescer à cette motion et aux 18 autres, il faudrait déposer 1,188 études consultatives ou des milliers de pages de documentation. Dans les circonstances, je me demande si le député serait disposé à retirer sa motion et à indiquer lors de la nouvelle session les rapports particuliers qu'il voudrait obtenir. Nous pourrions donc alors songer à les déposer, si possible.

M. Skoberg: Nous ne voulons pas, j'en suis certain, que les divers rapports soient déposés en tant que tels, mais nous devons obtenir ceux qui sont accessibles au public. Je déplore cette discrétion gouvernementale et je demande à Votre Honneur de mettre cet avis de motion aux voix.

La motion de M. Skoberg, mise aux voix, est rejetée.